

République française
GIRONDE
SAINT AUBIN DE BRANNE - Commune

Séance du jeudi 29 février 2024

Membres en exercice : 11

Nb de présents : 8
Nb de représentés : 1
Nb de vote exprimés : 9
Nb de vote pour : 9
Nb de vote contre : 0
Nb d'abstention : 0

*vingt-neuf février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,*
Date de la convocation:22/02/2024

Présents : Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent
BEREAU, Xavier BLOND, David PATEAU, Sarah
BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU, Thierry MARQUE

Représentés : Marie MIRAMON représentée par Robert
FAURE

Excusés :

Absents : Quitterie DUCLOT, Jérémy CUSSEAU

Secrétaire de séance : Laurent BEREAU

- Objet : RODP CASIER FRANCAIS - DE_2024_03_03

Le conseil municipal,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance, dont le montant est fixé par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré

FIXE les redevances d'occupation du domaine public et privé de la commune de la façon suivante :

Type d'occupation Unités et durées Tarifs

kiosque ou ensemble de casiers forfait / mois 150 euros

DIT que ces tarifs seront applicables à la date de ladite délibération,

DIT que toute période calendaire commencée est due,

DIT que les recettes correspondantes seront imputées au budget communal, à la nature 70323 (redevance d'occupation du domaine public communal).

Préfecture

Date de reception de l'AR: 07/03/2024

033-213303753-DE_2024_03_03-DE

Fait les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Pascal LABRO

